

Objekttyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1974)**

Heft 275

PDF erstellt am: **29.06.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La Confédération ramenée au quart de cercle

Pas encore satisfaites, les banques !

Après l'augmentation des taux d'intérêts hypothécaires « concédée » par le Conseil fédéral, dans un communiqué, l'Association suisse des banquiers lâchait du bout des lèvres: « Ce n'est qu'un premier pas ! ».

Il vaut du reste la peine de reprendre le communiqué en question tel qu'il a été diffusé par l'Agence télégraphique suisse: « Dans une prise de position, le porte-parole de l'Association suisse des banquiers, à Bâle, a reconnu qu'ainsi au moins un premier pas avait été fait en direction d'une adaptation aux conditions du marché; il s'agit maintenant de suivre attentivement l'évolution du marché du capital et de la formation des intérêts lors de l'acquisition de fonds étrangers à long terme par les banques et d'entreprendre ensuite d'autres démarches en cas de nécessité; en principe, le secteur hypothécaire ne peut être isolé du développement du marché du capital pris globalement, sans quoi il faudrait craindre une mise en danger de la construction de logements. »

Qu'en termes voilés ces choses-là sont dites ! Ce mélange de satisfaction et d'avertissements menaçants devient cependant plus clair si l'on en restitue le contexte.

On savait bien que le taux hypothécaire augmenterait; malgré les conséquences lourdes pour les locataires et les paysans, malgré la relance de l'inflation, cette hausse était liée à celle du loyer de l'argent.

Chacun savait donc que l'on y arriverait tôt ou tard. Et bien que la tête d'étape fût connue, subsistait un enjeu, une épreuve de force entre l'autorité politique et les forces financières. Y parviendrait-on en juin, en automne, en 1975 seulement ? M. Schürmann menait un combat d'arrière-garde, soutenu par le Conseil fédéral.

L'autorité politique s'est fait bousculer de manière spectaculaire. Elle espérait un répit estival,

elle voulait tenir jusqu'à la trêve des vacances. Or le printemps n'était pas achevé qu'elle était contrainte à hisser le drapeau blanc.

Tout d'abord, les emprunts hypothécaires ont été poussés à la hausse à un rythme essoufflant. Pas d'émission où le cours ne fût corrigé en extremis par rectification sur petit papier rose: 7 ¾ au lieu de 7 ½, 8 au lieu de 7 ¾.

Puis la Confédération elle-même fut mise à l'épreuve. Rendue vulnérable par le fait qu'elle ne s'autofinance plus entièrement, qu'elle ne peut plus compter sur les seuls comptes de chèques postaux des PTT pour assurer sa trésorerie, obligée donc (la Banque nationale ne voulant plus imprimer du papier pour lui fournir des liquidités) de recourir à l'emprunt public, la Confédération a prêté le flanc.

Et, conséquence prévisible, l'emprunt officiel a été mis en échec. En clair, cela signifiait: voilà ce qui arrive quand on veut, pour des raisons politiques, fausser les lois naturelles (sic) du marché de l'argent.

Devant l'échec de son emprunt, malgré une première augmentation du taux en cours de route, la Confédération a admis qu'elle n'était pas en position de force: elle lâchait la hausse du taux hypothécaire.

Triomphe modeste des banques !

La Confédération retrouva ensuite d'autant plus d'énergie pour freiner des dépenses essentielles. Applaudie par une presse complaisante qui ne trouvait pas de mots assez forts pour louer le langage ferme du Conseil fédéral.

Nous aurions, quant à nous, cru que la dureté se manifesterait d'abord face aux puissances, notamment celles de l'argent...

Le pauvre type-brave type, engueulé au bureau, et qui passe au domicile conjugal un savon à son gosse, entretient, en famille, l'illusion de la dureté. C'est ce qui arrive au Papa fédéral.

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
N° 275 6 juin 1974
Onzième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1974: 21 francs
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1

Tél. 021 / 22 69 10
C.C.P. 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro:

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley

275